Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 508

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : le statut de la femme

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262768

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dites-moi, je vous prie, comment on peut discuter si la femme est l'équivalente de l'homme? Comme si la mère n'était pas l'équivalente du père, la mère qui a donné la vie à l'enfant! Quand un homme aime véritablement, comment pourrait-il aimer un être plus bas que lui? Moi, je ne vois pas la différence entre les

VINGT-CINOUIÈME ANNÉE. - Nº 508

DIRECTION ET RÉDACTION Mⁿe Emilie GOURD, 17, rue Töpffe

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION

Mis Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

ANNONCES

SUISSE... Fr. 5...
Et numéro... 9.25
La ligne ou son espace :
Le numéro... 9.25
déliri de abenament parte de 1º fanvier ... partie qu'ille qu'

T.-G. MASARYK.

facultés des hommes et celles



Les femmes et la Société des Nations

Le statut de la femme 1

A l'enquête faite par la S. d. N. sur le statut civil et politique de la femme, vingt-huit gouvernements répondirent de façon plus ou moins détaillée. De leur côté, huit grandes organisations féminines internationales envoyèorganisations reminies internationales envoye-rent des mémoires documentaires, si bien que les délégués se trouvèrent en face de rensei-gnements provenant de trente-huit pays situés dans toutes les parties du monde. Dix de ces pays accordent aux femmes l'égalité de droits avec les hommes en matière de nationalité, et avec les hommes en matiere de nationalite, et vingt la leur refusent; vingt-quatre d'entre eux leur reconnaissent le droit de vote et l'éligibilité parlementaires aux mêmes conditions qu'aux hommes, et quatorze s'y opposent, alors que le droit de vote et l'éligibilité en matière municipale sont le fait des femmes dans vingtneuf pays, sept seulement ayant déclaré la leur refuser. Les femmes mariées ont des droits des droits de la companyant de la leur refuser.

municipale sont le fait des fémmes dans vingtneuf pays, sept seulement ayant déclaré la leur
refuser. Les fémmes mariées ont des droits
égaux à ceux des hommes en ce qui concerne
leur domicile dans quatre pays seulement;
elles exercent la tutelle sur leurs enfants au
même titre que les hommes dans sept pays, et
possèdent dans vingt-quatre pays l'égalité de
droits en matière de propriété, de revenus et
de gains. La question du droit au travail de
la fémme a été de toutes la plus difficile à
élucider de façon précise d'après ces renseignements: il semble que dans seize pays des
restrictions sont imposées, et que dans quatorze autres la femme, mariée ou non, a le
droit de se livrer à n'importe quel travail.

Ces quelques chiffres, empruntés au rapport
officiel de Mille Hesselgren, rapporteur de la
Première Commission (questions juridiques),
montrent bien l'ampleur et la diversité du problème posé devant la S. d. N.

Mais ce problème, quelle solution lui apporter? cette documentation, à quelles fins
l'utiliser? On l'a dit ici même,² les grandes
organisations féminines internationales s'en
étaient préoccupées depuis de longs mois, et la
demande que formulaient huit d'entre elle
était la convocation d'une Conférence diplomatique internationale, en vue d'élaborer, selon
la procédure régulière de la S.d.N., eune Convention internationale instituant pour la femmeu un statut civil, politique et juridique basé
sur le principe de l'égalité des sexes ». Ce fut
donc sur cette base que la campagne commenca, sitôt obtenue de la Première Commission la désignation d'un rapporteur, faute de
quoi toute l'affaire risquait de tomber à l'eau!
C'est pourquoi toute la reconnaissance des féministes va à Mille Hesselgren, déléguée de
Suède, qui voulut bien accepter au pied levé
ces fonctions de rapporteur, pour lesquelles
l'autorité de son nom auprès des déléguées de
Suède, qui voulut bien accepter au pied levé
ces fonctions féminines la désignaient tout spécialement, mais qui n'en constituèrent pas moins
une lour

(La suite en 3me page)

² Voir le Mouvement, No 506



MIIe K. HESSELGREN Rapporteur sur le statut de la femme devant la S. d. N.

Encore une femme ambassadeur

Après les Etats-Unis, voici que le Mexique décide à son tour de se faire représenter par une femme auprès d'un gouvernement européen. M¹¹º Palma Guillem, déléguée du Mexique à la Société des Nations, est, en effet, d'autre part ministre plénipotentiaire à Copen-

hague.

Il est intéressant de relever à ce propos que Il est intéressant de relever à ce propos que ce sont surtout les Etats nordiques auprès desquels fonctionnent des ambassadeurs féminins d'Europe et d'Amérique. A quand une femme ambassadeur à Berne? (Il est vrai que le consul des Etats-Unis à Genève est actuellement une femme, Miss Margaret Hannah). Et à quand, surtout, une femme suisse ministre plénipotentiaire à Copenhague ou Oslo?...

L'Assemblée de l'Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

La XXXVIª Assemblée générale de cette grande Fédération féminine, qui vient d'avoir lieu à la frontière nord-occidentale de notre pays, a ras-semblé un nombre considérable de déléguées et de personnalités intéressées par les problèmes fé-minins. Il va de soi que, pour les membres des quatorze Sociétés féminines qui avaient invité l'Alliance à tenir ses assises à Bâle, c'était une l'annace à term ses assises à bate, cetait me occasion unique d'apprendre à connaître notre Al-liance de plus près; mais il faut relever combien de femmes d'autres régions de notre pays ont voulu, elles aussi, profiter de cette occasion, en dépit de voyages plus ou moins longs: n'avons-nous pas rencontré des représentantes de la partie italienne et de la partie romanche des Grisons? et combien n'avons-nous pas vu de celles qui, ac-tives dans le travail féministe ou social depuis des années, sont accourues des cantons welches comme de ceux de la Suisse orientale, pour se retremper dans l'atmosphère de ces réunions, consacrées au travail, c'est entendu, mais aussi à des rencontres familières dont la valeur n'est certes pas moindre. Autrefois, il est vrai, — et Mie Zellweger a évoqué ces souvenirs, alors qu'au cours de sa causerie sur le Conseil International, elle a esquissé en passant un aperçu du mouvement suisse, — autrefois, les séances de travail intense n'a-vaient pas seulement lieu le samedi après-midi et le dimanche matin, mais l'on se retrouvait encore le samedi soir pour entendre une conférence publique! Heureusement que, depuis bien des publique! Heureusement que, depuis bien des années, la coutume s'est établie, de réserver cette soirée du samedi au délassement et à ces prises de contact personnelles, à ces conversations particulières, qui sont si précieuses et si encourageantes. A cet égard, la soirée offerte par les Sociétés bâloises dans la salle paroissiale de Saint-Jean, et dont le programme avait été allégé de trop de discours et de trop de productions, a été on ne peut plus réussie, ainsi que le banquet du dimanche, qui a réuni quelque 250 déléguées et amies de nos idées dans le nou-250 déléguées et amies de nos idées dans le nou veau restaurant ,décoré avec goîtt, du Jardin zoo-logique, et auquel le gouvernement, le Grand Conseil et le Conseil communal se sont fait représenter officiellement, chacun par leur prési-

dent, ce qui mérite assurément une mention spéciale.

des femmes.

Mais le travail n'a pas souffert de ces heures de détente et d'amitié, et bien que la séance du samedi après-midi ait réclamé une grande force d'attention et de patience des participantes, celles-ci sont restées jusqu'au bout de ces cinq heures consécutives de travail, tout juste interrompues pour une tasse de thé. Notre reconnaissance va à la présidente experte et aimable de l'Alliance, M^{ile} Clara Nef (Herisau), pour la façon rapide et précise avec laquelle elle dirigea les débats et en résuma l'essentiel. Par le rapport présenté par elle, il est aisé de voir que le Co-mité de l'Alliance a eu à accomplir un vaste travail, ce qui n'a rien d'étonnant en ces temps travail, ce qui n'a rien d'étonnant en ces temps difficiles. Ses efforts pour obtenir une représentation des milieux féminins dans la Commission fédérale de contrôle des prix ont été, comme on le sait couronnés de succès, puisque Mme Schönauer-Regenass (Bâle), a été désignée pour faire partie de cette Commission: à quel point celle-ci s'est mise au courant des problèmes complexes que soulève cette question des prix, et y est compétente, c'est ce qu'a prouvé sa conférence intitulée: Du coût actuel de la vie. Il est intéressant de constater, par la documentation fournie par Mme Schönauer, que, si l'on compare notre marché avec celui des pays qui ont dévalué leur monnaic en mêm temps que nous, la Suisse n'est pas proportionnellement un de ceux qui ont eu pas proportionnellement un de ceux qui ont eu le plus à souffrir du renchérissement; actuelle-ment une atténuation des prescriptions concernant l'industrie et le commerce a amené un peu plus l'industrie et commerce à amerie un peu mande de souplesse dans l'établissement des prix, sans que soit à craindre toutefois un renchérissement injustifié des articles de première nécessité.

Le rapport du Comité mentionne encore la pétition adressée au Département fédéral de l'E conomie publique pour demander l'abaissement des prix de certaines denrées, pour les classes nécessiteuses de la population tout au thoins, ét en compensation l'élévation du taux de l'impôt sur les boissons alcooliques, pétition à laquelle ré-pondit la nomination d'une femme dans la Com-mission d'étude pour la répartition rationnelle du lait, Mme Schönauer de nouveau étant appelée à cet autre poste de confiance. Le Conseil Fédéral a également nommé une femme, M^{me} Cécile Zwahlen (Lausanne), dans la Commission fédérale pour la protection du métier de cordonnier. Mention-

L'organisation scientifique du travail et le travail ménager

Nous devons à l'obligeance d'une de nos abonnées, M^{Ile} Y. van Muydén, d'utiles détails sur la place occupée par ce que l'on a aussi appelé la « rationalisation du travail ménager » dans ces Congrès internationaux d'organisation scientifique Congres internationaux d'organisation scientifique du travail, qui se tiennent tous les trois ans dans l'une ou l'autre capitale. Et il ne paraît pas, malheureusement, d'après un article qu'elle a donné à la revue Organisation et Rendement, organe de la Commission romande de rationalisation, que notre pays se préoccupe beaucoup de tenir sa place dans ces débats, qui sont pourtant d'un intérét direct pour, pressure toutes les femtenir sa place dans ces débats, qui sont pourtant d'un intérêt direct pour presque toutes les femmes, sur l'organisation scientifique du travail ménager. Au Congrès de Londres, èn effet, le dernier de la série, aucun rapport n'était venu de Suisse pour la Section ménagère, alors que la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Hollande, les pays scandinaves, la Tchéroslovaguie, etc. avaient fourni d'inté-Tchécoslovaquie, etc., etc., avaient fourni d'inté-ressants renseignements sur leur activité, aussi bien dans le domaine de l'alimentation rationnelle que dans celui de la technique de l'organisation des travaux ménagers en ville ou à la campagne pour obtenir le meilleur rendement avec le minimum d'efforts, de temps et de frais. Or, si, en Suisse romande, nous avons encore considérable-ment à apprendre à cet égard. Il nous paraît que nos Confédérées d'outre-Sarine ont pourtant à leur actif des institutions et des groupements dont les expériences auraient pu utilement contri-

buer aux travaux du Congrès.

C'est pour éviter cette carence au prochain
Congrès d'organisation scientifique du travail,

convoqué à Washington en septembre 1938, et qui d) L'aménagement rationnel de la buanderie rucomportera, comme les précédents, une Section ménagère, — et aussi, disons-le, pour coordonner et harmoniser les nombreuses questions rentrant dans ce champ si vaste de la rationalisation du travail ménager, — qu'un mouvement se dessine actuellement dans notre pays, dont la direction a été prise pour notre Suisse romande par la Com-mission romande de rationalisation. Une demande mission romande de rationalisation. Une demande pressante est adressée par elle à toutes les personnalités et institutions s'intéressant de près ou de loin à ces problèmes, et qui pourraient lui fournir, soit des données d'ordre général sur le développement de l'organisation scientifique du travail ménager, soit des rapports sur certains points déterminés, dont on trouvera la liste ciaprès. Nous espérons très vivement que son appel sera entendu, ces questions touchant de très près toutes les femmes, ménagères isolées ou groupées en associations, professionnelles ou intellec-tuelles, auxquelles une meilleure organisation de ce travail ménager tant décrié donnerait plus de temps et plus de liberté d'esprit pour leurs au-tres tâches. Tous les renseignements à fournir à la Commission romande de rationalisation (ou inversément à lui demander si l'on désire plus de détails que n'en peut donner cet article) sont à adresser, soit à M. le professeur Ch. Burky, soit à M^{III}e van Muyden, au siège de la Commission, 30, avenue Peschier, Genève (téléphone 51.745).

Sujets éventuels de rapports la Section ménagère du prochain Congrès d'organisation scientifique du travail. (Washington, septembre 1938.)

- a) L'aménagement rationnel de la cuisine urbaine.
- b) L'aménagement rationnel de la cuisine rurale.
 c) L'aménagement rationnel de la cuisine rurale.
 c) L'aménagement rationnel de la buanderie urbaine.

- rale.
- e) L'aménagement rationnel de la chambre d'en-Standardisation de l'outillage ménager.
- Etude du mouvement pour la suppression des efforts inutiles.
 Utilisation de la force motrice à la maison.
- Apprentissage des employées de maisons. j)
- Rémunération, système de gages comportant des primes d'encouragement. Statut (de l'employée de maison comparé à ce
 - lui de l'ouvrière industrielle: 1. heures et conditions de travail;
 - assurance-maladie;
 - 3. assurance-maternité:
- 4. assurance-vieillesse. Statut de la ménagère comparé à celui de l'ouvrière industrielle. - Comment lui assurer les avantages de la législation sociale sur les points mentionnés sous lettre k.

 m) Utilisation 'des loisirs de l'employée de mai-
- Utilisation des loisirs de la ménagère. Importance, dans le budget familial, du temps et de l'énergie consacrés aux travaux ména-
- Importance, dans l'économie nationale, du temps et de l'énergie consacrés aux travaux ména-
- q) Importance, (dans le budget familial.
 - des dépenses affectées à l'entretien de la santé de la famille, et
 - 2. des dépenses nécessitées par la maladie ou le décès. Montrer, si possible, leur interdépen-

¹ Nous ne saurions trop recommander à tous ceux de nos lecteurs qui sont appelés à travailler en faveur des droits de la femme de se procurer le document publié par la S. d. N., et qui contient toutes les réponses des gouvernements et des organisations féminines — une véritable mine de renseignements utiles. (Doc. A. 14, a), b), c) et de de principal de l'Alpinia de